

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 18 AVRIL 2023
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

DC 2023-42

OBJET : Convention de partenariat entre Paris Est Marne & Bois et le Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Val de Marne (CDAD 94)

Membres en exercice	90
Présents titulaires	62
Ne prend pas part au vote	1
Représentés	22
Absents	6

Votants	83
Abstention	0
Suffrages exprimés	83
Pour	83
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Eveline BESNARD, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Agnès CARPENTIER, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Véronique CHEVILLARD, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Carole DRAI, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIÈRE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HERVÉ, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANDEL, Bénédicte MARETHEU, Jacques J.P. MARTIN, Céline MARTIN, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Germain ROESCH, Igor SEMO, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL.

Représentés :

Jacqueline BENHAMED représentée par Geneviève CARPE, Adrien CAILLEREZ représenté par Carole DRAI, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Pierre CHARDON représenté par Annick VOISIN, Stéphane CHAULIEU représenté par Bruno BORDIER, Florence CROCHETON-BOYER représentée par Julien WEIL, Michel DESTOUCHES représenté par Jean-Paul DAVID, Olivier DOSNE représenté par Virginie TOLLARD, Philippe DUBUS représenté par Michel DUVAUDIER, Téo FAURE représenté par Céline VERCELLONI, Christian FAUTRE représenté par Quentin BERNIER-GRAVAT, Dorine FUMEE représentée par Monique FACCHINI, Aurélie GIRARD représentée par Pascal TURANO, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Anne KLOPP représentée par Jean-Philippe GAUTRAIS, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET représentée par Emmanuel CHAMPETIER, Pierre MIROUDOT représenté par Hervé GICQUEL, Pascale MOORTGAT représentée par Sylvain BERRIOS, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ représentée par Sophie AMAR, Florentine RAFFARD représentée par Germain ROESCH, Christel ROYER représentée par Florence HOUDOT, Tatiana SAUSSEREAU représentée par Philippe LHOSTE.

Absents :

Gilles CARREZ, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Déborah MUNZER, Aurore THIROUX.

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 18 AVRIL 2023

OBJET : Convention de partenariat entre Paris Est Marne & Bois et le Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Val de Marne (CDAD 94) pour l'année 2023

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2252-1 et L.2252-2 relatifs aux garanties d'emprunts, L.5111-4, L.5211-1 et suivants relatifs aux établissements publics de coopération intercommunale, L.5219-2 et suivants relatifs aux établissements publics de coopération intercommunale et aux établissements publics territoriaux ;

VU l'engagement du Territoire dans l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que dans la lutte contre les violences faites aux femmes ;

VU que les communes du Territoire sont très fortement investies et travaillent en étroite collaboration sur ces sujets ;

VU les échanges réguliers avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Val-de-Marne ;

VU le budget de l'exercice 2023 ;

CONSIDERANT qu'une convention de partenariat permettant notamment de développer un certain nombre d'actions décrites dans la convention jointe pour l'ensemble des communes du Territoire (permanences, accompagnements divers, communication d'informations) a été votée en 2021 ;

CONSIDERANT l'intérêt pour Paris Est Marne & Bois de poursuivre son engagement dans un partenariat avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Val-de-Marne avec une convention de partenariat pour 2023 ;

VU l'avis de la commission urbanisme, aménagement, habitat et politique de la ville du 11 avril 2023 ;

DELIBERE

ARTICLE 1 :

APPROUVE la convention de partenariat entre Paris Est Marne & Bois et le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) pour l'année 2023, dont une copie demeurera annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

ACCORDE une participation financière de 10 000 euros au Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Val-de-Marne pour l'année 2023.

ARTICLE 3 :

PRECISE que la dépense correspondante est imputée sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2023.

ARTICLE 4 :

AUTORISE Monsieur le Président du Territoire à signer la convention de partenariat et tout autre document s'y rapportant.

ARTICLE 5 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,



O. Capitanio

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le
est exécutoire à la date du
en application des articles L.5211-1
et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

20/04/2023